

Une LCAT de dernière minute ?

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, impose aux cantons de réviser leur législation cantonale et leur planification cantonale dans un délai de cinq ans. Les plans directeurs cantonaux doivent donc être révisés jusqu'au 1^{er} mai 2019.

Faisant face à des difficultés quant à réalisation de cette tâche, le Gouvernement jurassien a fait le choix de réviser son plan directeur en deux étapes. Les chapitres « Urbanisation » et « Mobilité », adoptés lors de la séance d'octobre 2018, correspondent seulement au contenu minimal exigé par les nouvelles dispositions légales. Les chapitres « Nature et paysage », « Environnement » et « Approvisionnement et gestion des déchets » ne sont toujours pas traités et feront l'objet d'une révision ultérieure.

Face à une tâche aussi importante qu'est la révision de la LCAT, la situation décrite ci-dessus questionne à plusieurs niveaux. Nous souhaitons interpeller le Gouvernement avec les questions suivantes :

1. Le Gouvernement jurassien s'est-il réellement donné les moyens nécessaires pour mener à bien la révision de la LCAT dans de bonnes conditions ?
2. Pour quelles raisons notre Canton est-il aussi en retard sur ce dossier ?
3. Quelle est désormais la date limite pour la révision complète du plan directeur cantonal jurassien ?
4. Si d'aventure, la Confédération devait ne pas adopter les modifications minimales adoptées en octobre 2018, engendrant donc un non-respect de la date limite, quelles en seraient les conséquences exactes pour notre Canton ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 30 janvier 2019

Groupe Verts et CS-POP

Baptiste Laville

